

Congrès de Colmar

5 mai 1972

DES BIBLIOTHEQUES POUR LA FRANCE ?

Motions votées

Motion concernant la Bibliothèque nationale

Au sujet de la Bibliothèque nationale, le Congrès a pris acte des objectifs définis par le VI^e plan et a souhaité que soient au minimum mis en œuvre les moyens d'action prévus par ce plan.

Il a regretté qu'aucune définition n'y soit présentée concernant les fonctions et le rôle exact de la Bibliothèque nationale.

S'appuyant sur les analyses et les réflexions entreprises par la Section Bibliothèque nationale de l'Association des Bibliothécaires français, il demande que des choix déterminent la place de cette bibliothèque dans un réseau général de bibliothèques de recherche à différents niveaux.

Motion concernant les Bibliothèques publiques

Le Congrès de l'Association des Bibliothécaires français, réuni à Colmar les 5, 6 et 7 mai,

— constate l'absence d'un véritable plan de développement des bibliothèques publiques françaises, instrument essentiel de l'éducation permanente ;

— constate que les objectifs du VI^e plan de développement économique et social, qui apparaissent, en ce qui concerne la lecture publique, comme insuffisants et mal orientés, ne seront pas même réalisés à 50 % ;

— exige que soit étudié, préparé et réalisé progressivement dans notre pays un réseau national de bibliothèques publiques dont l'élément de base sera la bibliothèque de secteur desservant de 80 à 150.000 habitants, ce réseau devant être complété par des bibliothèques régionales et un Service National dotés des moyens appropriés ;

— exige qu'un texte législatif définisse les droits et devoirs respectifs des collectivités nationales, régionales et locales en ce qui concerne la mise en place et le fonctionnement de ce réseau.

Motion concernant les Bibliothèques spécialisées

La Section des Bibliothèques spécialisées de l'Association des Bibliothécaires français :

— considère comme indispensable la création d'une Bibliothèque nationale de prêt, particulièrement pour les sciences et les techniques, pourvue des moyens nécessaires pour assurer dans des délais rapides la communication des documents (livres, articles de périodiques, rapports) ;

— demande avec insistance l'allongement à deux ans de l'enseignement à l'Ecole nationale de bibliothécaires ainsi qu'un recrutement plus favorable aux scientifiques, pour répondre aux besoins en personnel des bibliothèques à vocation documentaire.

Motion concernant les Bibliothèques universitaires

La Section des Bibliothèques universitaires de l'Association des Bibliothécaires français :

— constate, à l'examen du budget pour les années 1970, 1971 et 1972 des bibliothèques universitaires :

que dans la réalité les crédits de fonctionnement de nos établissements ont diminué en francs constants,

que les bibliothèques universitaires ne peuvent plus fonctionner. Les propositions du VI^e plan concernant les investissements, le fonctionnement et le personnel, qui ne permettraient même pas, si elles étaient suivies dans leur intégralité, de rattraper tout le retard accumulé, font figure d'utopie par rapport à la réalité ;

— se demande si elle ne doit pas en venir à des actions violentes et spectaculaires pour ne pas voir les bibliothèques universitaires périr prochainement.

**

Deux motions rédigées par la Section des Discothécaires et la Section des Bibliothèques médicales ont été également adoptées à l'unanimité.

Discothécaires

Les Discothécaires, membres de la Sous-Section des Discothécaires de l'Association des Bibliothécaires français, demandent :

1) La reconnaissance officielle de leur fonction dans les Bibliothèques publiques.

2) La mise en place d'un enseignement sur les Discothèques dans le cadre de la préparation aux examens professionnels reconnus par la Direction des Bibliothèques.

Bibliothèques médicales

La Sous-Section des Bibliothèques médicales de l'Association des Bibliothécaires français souhaite que des mesures nécessaires soient prises pour une coordination sur le plan scientifique entre les bibliothèques médicales.

On trouvera ci-après, pages 156 à 158, le compte rendu du Congrès.